

Année
2024/2025

PROJET PÉDAGOGIQUE

Accueil de loisirs périscolaires



École de Ploumanac'h
Perros-Guirec

**Service Jeunesse,
Vie Scolaire et Sport**
affairescolaires@perros-guirec.com
02 96 49 02 59



www.perros-guirec.bzh



Année
2024/2025

PROJET PÉDAGOGIQUE

Accueil de loisirs périscolaires

I - Introduction

II - Finalités du projet éducatif Service Jeunesse, Vie Scolaire et Sport (SJVSS)

III - Objectifs pédagogiques Temps péri - scolaire école de Ploumanac'h

IV - Moyens

1. Les locaux
2. Les moyens humains
3. Les moyens matériels
4. Outils pédagogiques

V - Fonctionnement des accueils périscolaires sans protocole

1. Accueil du matin
2. Pause méridienne
3. Accueil du soir

VI - Le rôle de l'adulte accompagnateur : animateur, Atsem, agents des salles de restauration

VII - Organisation du travail



I. INTRODUCTION :

Le projet pédagogique est un outil obligatoire et indispensable au bon déroulement d'un accueil de mineurs. Il répond au projet éducatif du service Jeunesse - Vie Scolaire et Sport (SJVSS) de la commune de Perros-Guirec et reste complémentaire du projet de l'école.

L'accueil périscolaire est un temps de transition entre la famille et le temps scolaire. Son organisation vise avant tout à créer un espace de détente et de bien être pour les enfants. La responsabilité de ce temps reste sous la responsabilité pleine et entière de la commune. Il sera observé plus après les horaires précis de transfert de responsabilité avec l'équipe enseignante de l'école. Ce moment particulier ne doit pas être flou ou mal organisé, source de manque de maîtrise quant à l'encadrement que les adultes doivent avoir auprès des enfants.

Il ne s'agit pas d'une simple « garderie », mais d'un lieu de vie et d'enrichissement, où le respect du rythme de vie de l'enfant est prioritaire.

Pour l'enfant c'est un lieu de repos et d'activités libres, un lieu de détente, de découvertes, de dépense physique et de loisirs où il pourra choisir les activités qui l'intéressent (Jeux de société, lecture et découverte du livre, activité manuelle, activité sportive ...), sous la responsabilité d'un ou plusieurs animateurs du SJVSS.

L'accueil périscolaire (mis à part le temps de pause méridienne) est déclaré comme un accueil de loisirs auprès de la Direction Départementale de l'éducation Nationale, de la jeunesse et des sports. Il est également déclaré auprès de la Protection Maternelle Infantile (PMI) pour l'accueil des enfants de moins de 6 ans.

L'accueil est déclaré sous le numéro : 0220486AP000324-E01

Il est demandé aux familles de s'inscrire sur le portail internet pour l'accueil périscolaire du matin et du soir ainsi que pour la restauration scolaire.

II. FINALITÉS DU PROJET ÉDUCATIF DU S.J.V.S.S :

- Contribuer au développement et à l'épanouissement du mineur dès 3 ans et des jeunes adultes Perrosiens et/ou présents sur le territoire de PERROS-GUIREC, et ce grâce à l'outil animation dite d'éducation populaire
- Utiliser l'animation comme outil de veille quant aux maux relatifs à la santé et au Bien - Être des jeunes et à la nature de la délinquance des mineurs sur le territoire Perrosien ;
- Favoriser l'éducation à la citoyenneté ;
- Assurer une cohérence transversale à court et moyen terme auprès du public de 3 à 25 ans sur l'ensemble de nos réflexions et réalisations ;
- Assurer une présence tout au long de l'année du service Jeunesse, Vie Scolaire et Sport
- Aller vers et surprendre, favoriser l'animation itinérante ;
- Intégrer l'éducation physique et sportive sur l'ensemble de nos finalités citées ci-avant ;
- Soutenir la parentalité





III. OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES SUR LES TEMPS PÉRISCOLAIRES

1. Permettre la sociabilisation de l'enfant

Tous les êtres humains sont égaux en dignité, ceci quel que soit leur âge, leur sexe, leur origine, leur conviction, leur culture, leur situation sociale. Il est essentiel d'accorder à chacun la même dignité en respectant son unicité et ses différences.

Il est donc nécessaire de mettre en place un cadre, une structure de vie commune dans laquelle :

- l'enfant devra témoigner d'un comportement « sociable », c'est-à-dire qu'il prenne conscience

de l'autre, qu'il l'accepte avec ses différences ;

- l'enfant pourra participer à l'élaboration des règles de vie et devra les respecter ;
- l'enfant devra respecter le matériel et les espaces mis à sa disposition ;
- L'enfant pourra participer ou non aux activités proposées.

2. Favoriser la responsabilisation et l'autonomie de l'enfant

L'autonomie est à la fois la capacité et le droit de se gouverner seul.

Pour un enfant, c'est donc la possibilité d'expérimenter, d'acquérir des compétences, des connaissances, pour comprendre et pouvoir agir seul, de manière réfléchie sur lui-même ou sur son milieu.

Le désir de chaque personne, notamment des enfants et des jeunes, est de grandir, devenir autonome, adulte.

L'autonomie ne se décrète pas, elle ne peut être qu'un apprentissage progressif : à la fois une prise d'initiative et une sociabilisation (respect de l'autre, prise en compte des contraintes de la vie collective).

- La roue des solutions », système bienveillant de résolution de problèmes respectueux et non violent nous servira de support pédagogique pour traiter au mieux les problèmes entre les enfants.
- Afin de réguler le bruit lors du repas un bâton de pluie (outil pédagogique) est utilisé en collaboration avec les enfants.
- Nous responsabiliserons les parents et les enfants quant à l'inscription à l'accompagnement aux leçons, ils devront s'inscrire à l'année. Les feuilles d'inscription seront distribuées aux parents sur le temps périscolaire du soir.

Pour ne pas gêner les enfants pendant les devoirs, il sera demandé aux parents de respecter l'horaire et ne pas venir avant 17h30 si l'enfant est inscrit.

3. Respecter le rythme de l'enfant

L'accueil périscolaire se fait à des moments « particulier » de la journée de l'enfant :

Le matin, parce que le sommeil des enfants a souvent été interrompu ;

- Le midi, sur le temps de la pause méridienne
- Le soir, parce qu'il ressent la fatigue d'une journée de classe. Le début de la garderie sera consacré à un goûter, suivi d'un temps calme avec la possibilité de faire ses leçons pour les enfants des classes élémentaires (sur inscription à l'année).

Ces moments sont également remarquables du fait de la séparation « temporaire » entre l'enfant et ses parents et/ou responsables légaux

Il est donc important pour les professionnels qui s'occupent de l'enfant de veiller à son

bien-être et d'être à l'écoute de ses besoins.

4. Assurer la sécurité physique et morale de l'enfant

Pour que l'enfant puisse trouver sa place dans l'accueil périscolaire, il est important de mettre en place une structure qui précise les droits et les devoirs de chacun (enfants et adultes). Règles de vie élaborées avec les enfants.

5. Rendre l'enfant acteur de son temps d'accueil périscolaire

L'enfant peut décider de jouer, de se reposer et même de ne rien faire s'il est fatigué. Afin d'ajuster les menus en fonction du goût des enfants un vote est mis en place, l'enfant a ainsi la possibilité de s'exprimer et donner son avis sur le menu.

Pour valoriser le travail des cuisiniers chaque jour une assiette est dressée « façon Gastro », un enfant par jour et par classe aura l'opportunité de gagner cette assiette grâce à un tirage au sort.

Les activités proposées sur le temps méridien pourront continuer le soir sur l'accueil périscolaire.

6. Être à l'écoute des familles

Les animateurs qui accueillent les enfants doivent être à l'écoute des parents, afin de s'assurer du bien-être physique et psychologique des enfants. Ils sont tenus aux droits de réserve.

Pour favoriser ces échanges, il sera proposé plusieurs fois dans l'année (avant chaque vacances) des « cafés-parents » : temps d'échange privilégié durant l'accueil périscolaire.

Pour toute communication particulière, seul le directeur des accueils péri - scolaires ou ses supérieurs hiérarchiques sont habilités à intervenir.

Le directeur des accueils périscolaires sera en lien avec les directeurs d'écoles afin d'affiner une cohérence pédagogique sur l'ensemble des temps de la journée des enfants.

7. Etre en lien avec l'équipe des enseignants qui traitent du projet d'école.

Il conviendra de travailler en collaboration avec les enseignants et notamment le directeur pour assurer une cohérence pédagogique sur la journée. Le directeur des accueils périscolaires assurera ce lien essentiel.

IV. LES MOYENS :

1. Les Locaux :

- . 1 salle : Espace Périscolaire du matin et du soir (maternelle + primaire)
- . 1 salle : Salle de restauration
- . 1 salle de motricité : activité périscolaire midi-soir (maternelle + primaire)
- . 1 salle de restauration : étude du soir
- . Cour extérieure bitume – herbeux
- . Sanitaires : 4 blocs

2. Les moyens humains :

Temps d'Accueil du matin - midi - soir.

Une directrice des espaces périscolaires : Catherine HARANG et une directrice adjointe : Patricia QUENTIN



Matin :

- . 1 Animatrice - ATSEM : Karine LEDAN

Midi :

- . 1 personnel restauration scolaire + 5 animateurs
- . 1 Coordinatrice Adjointe - responsable périscolaire : Catherine HARANG
- . 1 personnel restauration scolaire : Alain LAMANDE
- . 1 animatrice maternelle et primaire : Patricia QUENTIN
- . 1 animatrice-ATSEM maternelle : Sarah AMOURET
- . 1 animateur GS-CP (vacataire) : Tristan BELLEC
- . 1 animatrice : Laura ROIG (Accompagnement personnalisé d'un enfant)

Soir :

- . 3 animatrices dont le responsable de l'accueil périscolaire + 3 bénévoles accompagnement aux devoirs
- . 1 Coordinatrice Adjointe - responsable périscolaire : Catherine HARANG
- . 1 animatrice maternelle : Nathalie RAVAUD
- . 2 animatrices élémentaires (dont le directeur de l'accueil périscolaire)
 - Patricia QUENTIN
 - Catherine HARANG (directrice de l'accueil périscolaire)
 - 2 bénévoles accompagnement « Aide aux leçons » : Marie Cécile HELLEBOID, Jacques BLANCHARD
- 3 Bénévoles de l'association « Lire et Faire Lire » : Marie Cécile HELLEBOID, Malou MENIACA et Véronique AUDRAIN

3. Moyens matériels :

- . Matériel du SJVSS
- . Après accord de l'équipe enseignante, matériel de l'école de Ploumanac'h

4. Outils pédagogiques :

- . Les règles de vie élaborées avec les enfants de l'école en cohérence avec le règlement intérieur de l'école et en lien avec les enseignants
- . Espace cantine
- . Espace Périscolaire
- . Espace cour de récréation
- . Aménagement des espaces des accueils périscolaires
- . Mise en place de la roue des solutions. Utilisation du Bâton de pluie afin de réguler le bruit lors du repas

V. FONCTIONNEMENT DES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES

1. Le matin

Horaires

7h45 à 8h35 : Temps d'accompagnement par Karine LÉDAN (une animatrice -ATSEM)

8h35 : Transfert de responsabilité entre l'équipe des accueils périscolaires et les enseignants.

Descriptif :

L'arrivée échelonnée des enfants est prise en charge par l'animatrice-ATSEM le matin et par les animateurs le soir.

L'animateur valide l'inscription de chaque enfant



numériquement via l'application « Pockéto »

Les enfants en élémentaire et maternelle seront dans la même salle. Différents îlots ludiques seront proposés :

-Ilot lecture

-Ilot « jeux and compagnie » : Mise à disposition de Jeux de société, dinette, kapla...

L'enfant peut passer d'une activité à l'autre librement et ainsi débiter sa journée sereinement.

2. Pause méridienne :

En deux temps (2 classes) :

1^{er} temps : TPS - PS - MS - GS - CP

Horaires : 11h45-13h20

11h45 : Transfert de responsabilité entre les enseignants et les animateurs

11h45-12h25 : Repas

12h25 -13h20 : Temps Sieste-calme et récréatif

Pour les maternelles

À partir de 12h25 : Sieste pour les petites sections. (La sieste est tolérée pour les moyennes sections).

12h25-13h20 : Activités encadrées pour les moyennes sections -grande section-CP

Le temps récréatif se déroulera en deux temps :

Temps calme

Temps récréatif

13h20 : Transfert de responsabilité entre les animateurs et les enseignants

13h20 - 13h25 : Temps d'échange avec les enseignants.

Descriptif

Une animatrice par classe ira chercher les enfants en classe 5 minutes avant le repas.

« Un passage aux toilettes et je m'installe à ma place à la cantine. »

Une feuille pointage est à remplir par l'animateur référent de son groupe classe puis transmis ensuite au responsable du temps périscolaire (POINTAGE TABLETTE Pockéto)

Le temps du Repas :

le moment du repas doit être agréable, nous n'obligeons pas les enfants à manger mais à goûter.

La nourriture doit favoriser le plaisir des sens : Le goût, l'odorat, la vue, l'écoute et parfois le toucher.

TPS-PS-MS :

Les enfants seront répartis sur les petites tables dans la cantine (espace maternelle)

Pour un bon accompagnement des enfants, deux animatrices (Sarah Amouret et Patricia Quentin) auront en charge d'accompagner les enfants sur le temps du repas

Elles ne mangent pas à table avec les enfants.

En plus d'accompagner les enfants, elles sont en charge de faire le service et le débarrassage.

GS-CP :

Les enfants seront installés sur des tables de quatre.

Un plan de table sera organisé de vacances à vacances.

Pour un bon accompagnement des enfants, un animateur (Tristan Bellec) aura en charge d'accompagner les enfants sur le temps du repas. Il mangera avec eux.



Pour un bon fonctionnement de ce temps de vie quotidienne, il sera primordial pour l'animateur de favoriser l'autonomie et la sociabilisation.

En favorisant les trois actions :

- Se servir seul
- Manger seul
- Ranger et nettoyer la table

Pour cela le matériel devra être adapté aux enfants ainsi que la présentation des plats. Les enfants se servent seul (mise en place de petits plats sur chaque table)

- Apprendre à partager, découper ses aliments.

A la fin du repas :

TPS-PS-MS :

Débarrassage des tables par les animateurs référents

GS -CP :

Rangement et nettoyage de la table par les enfants

Débarrassage des tables par Alain Lamande.

Après le repas :

- Pour les Petites sections :

La sieste encadrée par une ATSEM pour les petites sections

- Pour les moyennes -grandes sections - CP :

Le temps récréatif est réparti en deux temps forts :

Temps calme réparti dans la salle de motricité et une classe (en accord avec la directrice)

Histoires, jeux de société.

Temps cour :

Jeux extérieurs, vélos

Le temps récréatif est encadré par 2 animateurs. (Sarah Amouret et Tristan Bellec)

Pour un bon fonctionnement de ce temps de vie quotidienne les animateurs auront un temps d'échange avec les enseignants référents.

2^{ème} temps : CE1 - CE2 - CM1 - CM2

Horaires : 12h30-14h10

12h30 : Transfert de responsabilité entre les enseignants et les animateurs

12h40-13h20 : Repas

13h20 -14h05 : Activités et jeux de cour.

14h05 : Transfert de responsabilité entre les animateurs et les enseignants

14h05 - 14h10 : Echange avec les enseignants

Descriptif

Mise en place du temps méridien avec les enfants :

Les enfants se placent sur la même table de vacances à vacances

Afin de responsabiliser les enfants et les rendre acteurs de leurs temps de repas, les enfants seront en charge (comme en accueil de loisirs) en plus de ranger leur table, de la débarrasser.

Les animateurs (Patricia Quentin, Catherine Harang) mangeront avec les enfants.

Pour un bon accompagnement des enfants, Laura Roig sera en charge de l'accompagnement personnalisé d'un enfant (trouble Autistique)

- 1 enfant responsable de sa table
 - ▶ Réguler le bruit /si problème en parler à l'animateur
 - ▶ Les enfants rangent leur couverts en bout de table
- 1 enfant chargé de distribuer le pain
- 1 enfant débarrasse les couverts de la table au chariot
- 1 enfant qui essuie la table

Après le repas :

2 référents semaine afin d'envoyer les déchets repas dans le compost.

Afin de sensibiliser les enfants au gaspillage alimentaire, nous procéderons à la pesée des déchets assiettes.

Temps récréatif:

Des activités semi - encadrées dans la cour, la salle de motricité :

- ▶ Mise à disposition de caisse à livre de la bibliothèque municipale
- ▶ Mise à disposition de jeux de société du périscolaire
- ▶ Activités réalisées pour et avec les enfants dans la cour
- ▶ C'est aussi un temps libre pour les enfants avec prêt de matériel.

Les enfants seront sous la responsabilité de l'animateur jusqu'à 14h05.

Un temps systématique sera pris avec la directrice lors du transfert de responsabilité

REPARTITION DU PERSONNEL SUR LE TEMPS MERIDIEN			
1^{er} temps 11h45-13h30 (1h45) (transfert de responsabilité à 13h20)			
Classe	Repas 11h45-12h25	Sieste :12h25-12h30	Tps Récréatif : temps calme-Cour : 12h25-13h20
TPS-PS-MS-GS	Sarah Amouret Patricia Quentin	Karine Ledan	Sarah Amouret
GS-CP	Tristan Bellec		Tristan Bellec
Débarrassage : Alain LAMANDE			
2^{ème} temps 12h30-14h15 (1h45) – (transfert de responsabilité à 14h05) -temps d'échange avec l'enseignant 14h10			
Classe	12h30-12h40 transfert de responsabilité/ Repas 12h30-13h20	Temps récréatif : 13h20-14h05	
CE1-CE2	Patricia Quentin Laura Roig (Accompagnement Personnalisé)	Patricia Quentin Laura Roig (Accompagnement Personnalisé)	
CM1-CM2	Catherine HARANG	Catherine HARANG	
Débarrassage (les enfants)			

3. Le soir

Horaires : 16h30-18h30

16h30 : Transfert de responsabilité entre les enseignants et les animateurs.

16h30 - 17h00 : Accueil des enfants de l'accueil périscolaire et pointage (Pockéto) puis goûter

17h00 - 17h30 : Pour les maternelles, Histoire contée avec l'animateur des petits et les bénévoles de l'association Lire et Faire Lire

17h00-17h30 : Pour les primaires, accompagnement aux leçons sur inscription des parents (Cathy et Patricia) et deux bénévoles répartis sur la semaine

17h30-18h30 : Temps libre de loisirs en semi – autonomie ou de manière encadrée (Nathalie, Cathy et Patricia)

Jusqu'à 18h30 : Transfert de responsabilité entre les animateurs et les parents

Descriptif :

Les enfants des classes élémentaires se rendront seul en périscolaire du soir après être passés aux toilettes

Nathalie référente des maternelles sera chargée d'amener les enfants à l'accueil périscolaire.

Il sera demandé aux familles de fournir une gourde d'eau, un cahier de brouillon avec crayon, gomme...

C'est la fin de la journée, l'enfant peut être fatigué et peu enclin à se concentrer. Il est donc souhaitable d'éviter l'activisme et de privilégier la détente et le repos. Les activités sont proposées en tenant compte des possibilités de concentration de l'enfant. L'approche doit toujours être ludique dans le plaisir partagé.

Il s'agira de proposer aux enfants des groupes classe élémentaire un espace et un temps favorables aux leçons et aux activités éducatives paisibles les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Après le goûter, les enfants de la classe maternelle pourront se poser autour de plusieurs histoires racontées par l'animatrice en charge des maternelles et les bénévoles de l'association Lire et Faire Lire.

L'accompagnement aux leçons sera maintenu par deux animateurs.

Un aide plus personnalisée sera également proposée par trois bénévoles intervenants chacun le lundi – mardi- jeudi (pas plus de 2 enfants)

Comment ?

L'accompagnement aux leçons se fait sur inscription des parents à l'année.

Les enfants bénéficient d'un espace surveillé (restaurant scolaire) avec deux animateurs qui pourront, selon leurs capacités, accompagner les enfants, sans prendre la place des parents qui vérifieront l'état d'avancement des leçons du jour. À noter, le vendredi, l'aide aux leçons ne sera pas proposée.

Pour les enfants n'ayant pas de leçons, ce temps calme sera l'occasion de pratiquer des activités calmes comme la lecture ou les jeux de société.

De 17h30 à 18h30, les animateurs proposeront tous les soirs une activité aux enfants. L'enfant peut aussi sur ce temps avoir envie de ne rien faire, à nous de lui en donner les moyens :

- Mise à disposition de caisse à livre de la bibliothèque municipale
- Mise à disposition de jeux de société de la ludothèque de Perros-Guirec
- Mise à disposition de jeux de société du périscolaire
- Activités réalisées pour et avec les enfants dans la cour
- C'est aussi un temps libre pour les enfants avec prêt de matériel.

Les parents pourront venir chercher leur enfant à n'importe quel moment.

VI. LE RÔLE DE L'ANIMATEUR :

L'animateur a des interactions avec différents acteurs et en tout premier lieu avec l'enfant. Il est garant de sa sécurité physique et affective. Il se doit donc d'être pour lui, un repère stable.

L'animateur est le garant du cadre (règles) dans lequel l'enfant évolue.

Pour cela, il doit permettre de favoriser l'expression de l'enfant, mais aussi aller au-devant de lui.

Il doit être juste et équitable.

L'animateur accompagne l'enfant dans la construction de sa personnalité. Pour cela, il doit essayer de donner à l'enfant les moyens de faire par lui-même, de réaliser des

découvertes.

On identifie quatre postures chez l'animateur :

- Laisser jouer (observation) ;
- Donner à jouer (installation d'un environnement particulier) ;
- Faire jouer (diriger) ;
- Jouer avec.

L'animateur n'est pas isolé dans ses fonctions auprès des enfants. Il fait partie d'une équipe périscolaire.

L'animateur est à même de prendre des initiatives, d'exprimer son désaccord ou ses questionnements. Il prend soin de les exprimer au bon endroit et à un moment approprié, donc pas face aux enfants.

L'animateur recherche en cas de besoin une solution individuelle ou collective au problème rencontré afin de pouvoir adapter une réponse applicable à l'ensemble des membres de l'équipe (consensus).

VII. ORGANISATION DU TRAVAIL :

Des temps de réunion de travail réguliers de l'ensemble du personnel intervenant sur les différents accueils devront être mis en place pour assurer le bon fonctionnement du projet pédagogique.

Tous les jours, le midi, un « point » sera fait avec l'enseignant responsable de la surveillance de cour.

Des temps d'échange régulier avec le directeur de l'établissement devront être mis en place.

Retard, absence etc... : Tous ces contretemps devront être communiqués dans les plus brefs délais à Cathy, la Coordinatrice Adjointe - responsable périscolaire Ploumanac'h .



Informations et contact :

**Service Jeunesse ,
Vie scolaire et Sport**

12 rue des Sept-Iles

affairescolaires@perros-guirec.com

02 96 49 02 59

www.perros-guirec.com

